

# ASCC - Titre Professionnel Agent de Sécurité Conducteur de Chien

## Objectifs de la formation :

› Permettre la certification du binôme Maître/Chien conformément aux dispositions obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour exercer en activités de sécurité privée conducteur de chien. Former et qualifier les conducteurs de chien à remplir les différentes missions.

*Titre professionnel certifié de niveau V inscrit au R.N.C.P. par arrêté du 24 janvier 2008*

## Public concerné :

Nouveaux entrants dans les métiers de la sécurité privée conducteur de chien.

## PRE REQUIS :

Avoir l'aptitude préalable à la mise à l'emploi.

Avoir obtenu la carte professionnelle ou l'autorisation préalable à l'entrée en formation auprès de la préfecture.

Posséder un chien de plus de 12 mois tatoué, vacciné, ne figurant pas sur la liste dangereuse de la première catégorie.

Savoir lire, écrire et parler le français. Savoir compter.

## Matériel pédagogique et technique :

Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, vidéo projection, aire d'entraînement, matériel d'entraînement canin, box d'attente, aire de feu permettant des exercices d'extinction sur feu réel. Un document de référence sera remis à chaque participant en cours ou à l'issue de la formation.

### Durée :

300 heures dont examen

12 participants maximum

### Programme de la formation :

#### Communication et relations humaines :

Se présenter et assurer l'accueil, la relation client et visiteur  
Rendre compte aux services compétents et aux administrations  
Connaissances des moyens de communication et sa mise en pratique

#### Domaine général de cynophile :

Anatomie, sémiologie, physiologie, psychologie, les hygiènes, réglementation, les races, la cynophilie Française et la S.C.C, les règles et les bases du dressage, les études et les comportements, la relation du binôme dans sa fonction.

#### Domaine pratique cynophile :

Maîtrise du chien et exercice pratique de discipline et d'obéissance  
Préparation du binôme aux épreuves incluant la partie défense  
Contrôle et maîtrise du chien dans la partie défense et intervention  
Travail du binôme en cas pratique, interpellation, interception dans le cadre réglementaire.  
Scénario opérationnel et mise en scène

**Evaluation :** Jury civil et administratif

**Epreuves écrites :** Connaissances générales cynotechnique et législative

**Epreuves pratiques :** Maîtrise du chien, CSAU et mise en situation

## Méthode et organisation :

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique.

## Tarifs et planning:

Nos tarifs de formation sont fournis sur demande.

Les dates de formation sont consultables sur notre site Internet <http://www.guards-formation.com> dans la rubrique « Présentation et liens ».

## Contacts :

Stéphane BROSSIER

Tél. : 02 47 49 36 37

[stephane.brossier@guards-formation.com](mailto:stephane.brossier@guards-formation.com)

